

Berne, le 27 février 2019

## Invitation à l'assemblée générale du jubilé 2019

Chères et chers collègues

En avant-première des 75 ans de l'association, le comité de l'ASCI vous invite à prendre part à l'assemblée générale et à la Conférence-ASCI 2019.

Lieu : Hotel Schweizerhof, Bahnhofplatz 1, 8001 Zürich  
Date : Mardi 26 mars 2019  
Horaire : De 14h à 15 h, Assemblée générale du jubilé de l'ASCI 2019  
De 15h30 à 17h45, ASCI-Conférence 2019, suivie d'un apéritif

L'assemblée générale de l'ASCI se tient en préambule de la célébration des 75 ans. C'est un repère sur la route de la plus ancienne association professionnelle indépendante du monde de la communication, fondée en 1944. Elle sera suivie de la Conférence ASCI sur le thème « symbiose entre marketing et communication interne et intégrée ». Diverses contributions sur ce thème seront approfondies. Vous trouverez plus d'informations à ce sujet sur la page internet de l'ASCI, ainsi que dans le prospectus de la conférence.

Le comité de l'ASCI compte sur votre présence à ces deux manifestations. En outre, l'apéritif constitue une occasion supplémentaire d'échanges. Pour vous inscrire à l'un et à l'autre de ces événements, nous vous prions de vous annoncer sur [www.svik.ch](http://www.svik.ch) jusqu'au mercredi, 20 mars 2019.

Le comité de l'ASCI vous remercie d'avance de votre participation à l'assemblée générale du jubilé et à la Conférence ASCI 2019 et se réjouit de pouvoir vous y saluer.

Amicales salutations

SVIK | ASCI Association Suisse de la communication interne et intégrée



Daniel L. Ambühl, Président

Au verso : Ordre du jour

Annexe : Programme de la Conférence ASCI 2019

## Assemblée générale ASCI 2019

- Mardi 26 mars 2019, de 14 h 00 à 15 h 00
- Hotel Schweizerhof, Bahnhofplatz 1, 8001 Zürich 1er étage

## Ordre du jour

1. Désignation des scrutatrices et scrutateurs, quorum, procès-verbal de la dernière assemblée générale
2. Exercice 2018
  - a. Adoption du rapport annuel
  - b. Approbation des comptes
  - c. Décharge au comité
3. Exercice 2019
4. Suite des activités de l'ASCI
  - a. Proposition : Mission, stratégie et mise en œuvre
  - b. Quelles activités sont à placer en priorité pour 2019 et 2020 ?
  - c. Approbation du budget
  - d. Fixation des cotisations 2019
5. Elections (candidates et candidats doivent être membres de l'association. Ils sont nommés pour deux ans. Une réélection est admise )
  - a. Présidente ou président
  - b. Vice-présidente ou vice-président
  - c. Secrétaire général(e)
  - d. Direction
  - e. Responsable des médias, internet et réseaux sociaux
  - f. Responsable pour la formation de base et continue
  - g. Responsable du Conseil professionnel
  - h. Responsables régionaux (Suisse alémanique, Romandie et Tessin)
  - i. Election d'un réviseur professionnel
6. Divers